

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5407**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Animateur formateur conseiller en beauté

Nouvel intitulé : Animateur formateur pour les entreprises de la beauté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ISIPCA Modalités d'élaboration de références : CPNE des industries chimiques	Président de la CCI de Versailles, Val d'Oise - Yvelines

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336w Commercialisation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités de l' Animateur Formateur Conseiller en Parfum et Beauté s' articulent autour de trois fonctions principales :

1- Animation des ventes de parfums, cosmétiques et maquillage pour une marque, sur un point de vente (parfumerie, parapharmacie, grands magasins)

- il prépare le budget d' animation
- il gère la logistique de l' animation
- il se présente et s' intègre à l' équipe de vente et l' implique dans la vente des produits de la marque
- il accueille et conseille une clientèle française et étrangère

2- Formation à la technicité produits (parfums, cosmétiques, maquillage) des équipes de vente en magasin ou au service formation au siège social de l' entreprise

- il conçoit des modules de formation
- il organise et assure le suivi administratif des actions de formation
- il anime des séquences de formation en entreprise ou sur un point de vente, évalue ces séquences en fin de formation et assure le suivi post formation

3- Gestion commerciale des produits d' une marque de parfums, cosmétiques, maquillage : fonction de technico commercial/merchandiser

- il représente et valorise la marque et ses produits (parfums, cosmétiques, maquillage) sur le point de vente visité
- il assure le suivi de l' état des stocks et de l' écoulement des produits
- il s' occupe de la mise en place et de la valorisation des produits et de la marque dans le point de vente et sur les linéaires
- il gère le suivi des prix pratiqués en magasin
- il négocie et assure la mise en place de la PLV et de l' échantillonnage sur le point de vente
- il prend les commandes et assure le réapprovisionnement
- il conseille et vend à la clientèle

Ces activités ont lieu pour la plupart en autonomie totale ou en collaboration directe avec le ou la responsable du service formation-animation ou trade marketing dont dépend l' Animateur Formateur Conseiller en Parfum et Beauté

Les principales capacités attestées sont : 1)Capacités techniques

- il maîtrise la connaissance de l' environnement en entreprise (gestion, législation, outils)
- il maîtrise les techniques d' analyse et de description du marché de la parfumerie en France, afin d' y intégrer les nouvelles tendances et les derniers lancements
- il maîtrise les techniques d' identification des besoins d' une cliente, afin de répondre à ses attentes

2)Capacités méthodologiques

- il maîtrise les techniques de gestion globale de son activité en respectant les contraintes de temps d' exécution
- il maîtrise les techniques de construction des étapes de montage d' une formation et d' une animation
- il maîtrise les méthodes et techniques pédagogiques
- il maîtrise les techniques de gestion qualitative et quantitative des produits

3)Capacités professionnelles

- il maîtrise les techniques de création et de mise en place d' un outil et d' un module de formation
- il maîtrise les techniques d' animation des séquences de formation en entreprise ou sur un point de vente (en collaboration ou de façon

autonome)

- il maîtrise les techniques de promotion d' une marque afin d' augmenter le chiffre d' affaires de la marque par ses actions de vente
- il maîtrise les techniques d' animation et d' implication d' une équipe de vente en magasin dans la réalisation et l' optimisation des objectifs chiffrés de la marque de parfums, de cosmétiques, de maquillage qu' il représente

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L' Animateur Formateur Conseiller en Parfum et Beauté est un salarié employé dans le secteur de la distribution de parfums, de cosmétiques, de maquillage soit dans des parfumeries indépendantes, dans des chaînes de parfumerie, dans des grands magasins, dans des pharmacies et parapharmacies, et dans le secteur de l' industrie de la parfumerie et de la cosmétique dans des marques de parfums, cosmétiques, maquillage

- conseiller de vente pour une marque de parfums, cosmétiques, maquillage, sur des points de vente tels que des parfumeries, des parapharmacies, dans les stands ou les linéaires, de la marque (de parfums, cosmétiques, maquillage) représentée en grands magasins - formateur pour une marque de parfums, cosmétiques, maquillage
- technico commercial
- délégué commercial
- merchandiser

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comporte quatre composantes :

- Composante1:

Les épreuves écrites se déroulent de manière ponctuelle (contrôle continu) et en fin de session (examen final) et portent sur l' ensemble des enseignements de connaissances générales et techniques ainsi que sur les connaissances méthodologiques

- Composante2 :

Les épreuves orales se déroulent soit en fin de session (examen final) soit de manière ponctuelle (contrôle continu) et portent sur les enseignements de savoirs faire et comportements professionnels : évaluation de situations de travail sous forme de simulation en centre de formation

- Composante3 :

Les épreuves pratiques portent sur les enseignements de spécialités (olfaction de matières 1ères; parfums, réalisation de maquillage). Elles se déroulent en fin de session (examen final) soit de manière ponctuelle (contrôle continu)

- Composante4 :

Production d' un document écrit avec soutenance. Objectif : réaliser un travail d' analyse et de synthèse sur un problème d' entreprise ou technique, lié au contexte de travail, à un produit, , à un lancement ou autre. Ce travail est mené par groupe de 3 à 5 personnes, soit pour une marque commanditaire, sur des objectifs précis définis par la marque, soit pour un point de vente ou un circuit de distribution.

Le contrôle continu représente 20% de la note finale

L' examen final représente 40% de la note finale

Le travail sur un projet professionnel représente 40% de la note finale

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	

En contrat d'apprentissage	X	Formation réalisée en apprentissage avec un véritable partenariat entre l' apprenti, l' entreprise d' accueil de l' apprenti et le centre de formation. Il s' agit d' une formation de 780H réalisée en apprentissage avec des périodes d' alternance de 2 semaines en centre de formation et 2 semaines en entreprise où l' apprenti est placé sous la responsabilité d' un maître d' apprentissage Composition du jury : 10 personnes : direction pédagogique, formateurs, 2 membres extérieurs à l' organisme (professionnels), 3 membres syndicaux délégués par l' UIC (union des industries chimiques) : 50% sont extérieurs à l' organisme
Après un parcours de formation continue	X	L' organisme certificateur permet l' accès de la certification à des personnes de statut et de financement différents de la formation initiale Composition du jury : 10 personnes : - direction pédagogique - formateurs - professionnels - représentants syndicaux - 50% sont extérieurs à l' organisme
En contrat de professionnalisation	X	Composition du jury : 10 personnes - direction pédagogique - formateurs - professionnels - représentants syndicaux - 50% sont extérieurs à l' organisme
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l' enseignement technologique. L' homologation prend effet à compter de 1994. Intitulé : Animateur conseiller en beauté.
Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l' enseignement technologique.

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu' au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

36 titulaires du titre par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.isipca.fr>

Lieu(x) de certification :

Chambre de Commerce et d' Industrie de Versailles Val d' Oise/Yvelines (CCIV) 21 avenue de Paris
78021 Versailles

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CCI de Versailles Val d' Oise/Yvelines ISIPCA 36, rue du parc de Clagny- 78000 Versailles

Historique de la certification :

Ancien libellé : Animateur conseiller en beauté (Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998)

Certification précédente : Animateur conseiller en beauté

Certification suivante : Animateur formateur pour les entreprises de la beauté